

RÈGLES OFFICIELLES DE LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE **“Télécharger et Gagner Myooni”**

Cette action promotionnelle n'est pas associée à Facebook ou à ses partenaires, et ses termes et conditions sont régis par les clauses suivantes:

SECTION 1. ORGANISATEUR DE LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE

- (1) L'organisateur de la campagne promotionnelle "Télécharger et gagner Myooni" (ci-après dénommée "Promotion") est **MYOONI S.R.L. Semplificata** (ci-après dénommée «l'Organisateur»), société à responsabilité limitée simplifiée de nationalité italienne basée en Italie, Ricengo, province de Cremona, via Aldo Moro, 11, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce et d'Agriculture de CREMONA sous le numéro REA CR-191385 et le code d'enregistrement fiscal 01660990191.
- (2) La Promotion doit se dérouler conformément aux dispositions du présent Règlement officiel (ci-après les «Règles»), qui seront obligatoires pour tous les Participants. L'Organisateur se réserve le droit de modifier les Règles lors de la Promotion, avec l'obligation d'informer officiellement le public de la même manière que les informations initiales (<https://www.myooni.com/fr/myooni-concours-telecharger-et-gagner-iphone-x.php>). Ces modifications doivent être rendues publiques au moins 24 heures avant leur mise en œuvre.
- (3) Les participants à cette campagne sont tenus de se conformer aux termes et conditions de la présente règle de campagne officielle, tels que décrits ci-dessous (ci-après dénommés «règles officielles»).

SECTION 2. BASE JURIDIQUE

- (1) La campagne est organisée conformément au DPR 430 du 26.10.2001.

SECTION 3. DURÉE ET LIEU DE LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE

- (1) La campagne est organisée en Italie pendant la période du 10 novembre 2017 au 20 décembre 2017 à 23:59:59 (heure italienne) conformément aux dispositions du présent règlement officiel.

SECTION 4. RÈGLES OFFICIELLES

- (1) En participant à cette campagne, les participants s'engagent à se conformer à toutes les dispositions, modalités et conditions du règlement officiel.
- (2) Les règles de participation de la campagne sont accessibles à toute personne intéressée sur www.myooni.com/fr/regles.pdf.
- (3) Conformément à la décision libre de l'organisateur, la promotion peut être annoncée pour informer le public, notamment au moyen de matériel publicitaire et/ou de véhicules d'information. Les informations contenues dans ces documents doivent être interprétées conformément aux dispositions du présent règlement.
- (4) En outre, les doutes ou incertitudes peuvent être adressés directement à l'adresse e-mail info_fr@myooni.com.

SECTION 5. DROIT DE PARTICIPATION

- (1) Les individus («participants») qui sont éligibles pour participer à la campagne peuvent participer à la campagne tant qu'ils ont atteint l'âge de 18 ans jusqu'au 20 décembre 2017.

Les catégories de personnes suivantes ne peuvent pas participer à la campagne promotionnelle:

- Les employés de l'organisateur de la campagne et les parents des premier et deuxième degrés;
- Les personnes qui n'ont pas acheté le profil VIP sur l'application Myooni dans "In App Purchase".

- (2) La participation à cette campagne implique la connaissance et l'acceptation complète, expresse et sans ambiguïté, du Règlement officiel.
- (3) Afin de participer à la campagne, chaque personne doit avoir acheté le profil VIP dans l'application Myooni, les versions Android (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.myooni&hl=fr>) et/ou iPhone (<https://itunes.apple.com/fr/app/myooni/id1263977639?mt=8>), avec un coût ne dépassant pas l'équivalent de 5 € (hors TVA), au cours 10 Novembre 2017 - 20 Décembre 2017, à l'intervalle de temps 00:00:00 - 23:59:59 (heure italienne), quelle que soit la période de téléchargement de l'application.
- (4) Chaque participant, après la tombola et s'il a gagné, doit fournir une preuve d'achat du profil VIP via un reçu électronique avec le bon de commande/numéro de paiement envoyé directement par Google Play (pour les utilisateurs d'appareils Android) ou iTunes/App Store (pour les utilisateurs avec des appareils Apple).

6. LE MÉCANISME DE CAMPAGNE PROMOTIONNELLE

- (1) Toute personne peut participer à cette campagne, à condition de remplir les conditions de participation décrites à la section 5.
- (2) Vous devez fournir votre prénom, votre nom, une adresse e-mail valide, un mot de passe et votre pays de résidence pour créer le profil VIP. L'organisateur se réserve le droit de retirer tout participant dont les données sont fausses ou qui, dans tous les cas, considère leur participation inappropriée.
- (3) En suivant ce mécanisme, toute personne participant à la Campagne peut gagner aléatoirement le prix en question par extraction.
- (4) Les entrées ne seront pas considérées dans les conditions suivantes:
 - (2.1) Transmis en dehors de la période de campagne.
 - (2.2) Avoir été fait par des tentatives de fraude ou tout autre mode et/ou équipement électronique et/ou logiciel autres que ceux indiqués par l'Organisateur ou qui ont été commis en violation des termes et conditions du Règlement.
 - (2.3) Si vous n'avez pas envoyé toutes les informations requises pour vous abonner au profil VIP ou si les données transmises sont incorrectes.
- (5) L'extraction est effectuée par un membre de la commission conformément aux enregistrements, électroniquement, de manière aléatoire par un processus exécuté automatiquement par l'outil random.org, en présence d'un comité composé de représentants de l'Organisateur et du délégué par le responsable de la protection la foi publique de la Chambre de Commerce responsable du territoire (Cremona) ou d'un notaire public. Le gagnant ou la réserve sera soumis au processus de validation.

SECTION 7. PRIX DE LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE

(1) Dans la mesure où les conditions ci-dessus sont remplies, la sentence suivante sera accordée:

• N.1 Smartphone iPhone X 256GB

RÉSERVATIONS: seront retirés n. 5 noms de réserve à utiliser (dans l'ordre d'extraction) si un ou plusieurs prospects gagnants ne sont pas disponibles (adresse e-mail incorrecte) ou inconnus, ou non conformément aux termes des règles de compétition.

SECTION 8. NOM, VÉRIFICATION DU GAGNANT ET L'EXPÉDITION DE PRIX

- (1) Tous les Participants qui ont le droit de participer et de respecter le mécanisme de promotion contenu dans ces Règles doivent être centralisés dans une base de données informatisée à partir de laquelle le gagnant de la Campagne sera sélectionné au hasard et les noms de la réserve. L'extraction aura lieu le 24 décembre 2017 à 11h00 (heure italienne).
- (2) Le gagnant sera informé du résultat par un représentant de l'Organisateur dans les 5 jours ouvrables suivant la date d'extraction à l'adresse e-mail indiquée sur les pages Facebook de l'Organisateur. Si le gagnant ne répond pas au message dans les 5 jours ouvrables suivant la notification, l'Organisateur faisant tous les efforts nécessaires à cet effet, le gagnant sera annulé, perdant le droit de recevoir le prix sans aucune compensation de la part de l'Organisateur et adressera les noms réservés, qui sera soumis à la même procédure de validation. Si les noms réservés ne peuvent être validés en vertu de ce règlement, l'organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer le prix non attribué.
- (3) Au moment du contact, le gagnant ou la réserve sera obligé de confirmer sa participation à la Campagne et recevra également des informations sur le prix, la manière et la procédure à réaliser pour être finalisé par le comité composé des représentants de l'Organisateur. De plus, on vous demandera votre nom, prénom, date de naissance, adresse complète, numéro de téléphone et copie du document d'identité pour valider et recevoir le prix. Le prix ne sera pas attribué en espèces. Si le gagnant n'est pas citoyen italien, il devra fournir des documents supplémentaires.
- (4) Pour la validation finale et pour se qualifier pour recevoir le prix remporté dans la Campagne, le gagnant doit démontrer l'achat du profil VIP avec lequel il était inscrit dans la Campagne et recevra de l'Organisateur à l'adresse e-mail communiquée dans les 24 heures à partir de la date de sa validation, une déclaration de consentement pour le traitement des données personnelles, une déclaration que le gagnant doit compléter avec les données personnelles nécessaires à la validation finale et l'attribution du prix, doit le signer et l'envoyer dans les 5 jours ouvrables suivant la date de réception en utilisant l'adresse e-mail où le retour a été reçu.
- (5) Le nom du gagnant de la campagne "Télécharger et Gagner Myooni" sera annoncé sur le site officiel de l'Organisateur www.myooni.com/fr/myooni-concours-telecharger-et-gagner-iphone-x.php jusqu'au 31 janvier 2018 et les pages Facebook, une fois que le gagnant donne son consentement.

SECTION 9. RESPONSABILITÉ

- (1) L'organisateur de la campagne remettra le prix aux participants qui ont participé à la campagne conformément aux dispositions du présent règlement officiel. Si l'organisateur estime que le gagnant a échoué et/ou n'a pas respecté les conditions énoncées dans le règlement officiel,

l'organisateur se réserve le droit de suspendre/annuler à tout moment les droits et avantages du gagnant, l'organisateur n'est pas responsable de compensation ou paiement à ce gagnant.

- (2) Si l'organisateur trouve de telles situations après que le prix a déjà été attribué, le gagnant devra rembourser à l'organisateur le montant du prix et les dépenses encourues par l'organisateur à cet égard.
- (3) L'organisateur n'est pas responsable des enregistrements VIP perdus ou retardés en raison d'erreurs techniques indépendantes du contrôle de l'organisateur ou impliqués dans d'autres problèmes causés par le fournisseur Internet ou Internet/personne souhaitant signer la campagne.
- (4) L'organisateur a le droit de prendre toutes les mesures nécessaires en cas de fraude, d'abus ou de toute autre tentative pouvant affecter l'image ou les dépenses de la campagne. Toute intention d'influencer le résultat de la compétition entraînera l'élimination du concurrent. En identifiant les personnes qui ont influencé ou facilité le prix, l'Organisateur a le droit de prendre des mesures pénales contre ces personnes, sur la base des preuves disponibles.
- (5) L'organisateur ne sera pas responsable des retards dans la livraison/distribution de la prime, causés par des retards dans la fourniture de services par les fournisseurs Apple, les services postaux, etc. et les réclamations concernant la prime expirée, additionnelles au moment de la signature de la livraison et du reçu, ne seront pas prises en compte par l'Organisateur.
- (6) Dans le cas où le concours ne peut être réalisé en raison d'une fraude technique, d'erreurs techniques ou de défauts et/ou de toute autre raison qui n'est pas sous le contrôle de l'organisateur, se réserve le droit d'annuler, modifier et/ou suspendre annonce promotionnelle sur les pages où le concours a été annoncé.
- (7) Les participants accepteront définitivement toutes les décisions de l'organisateur concernant le gagnant. L'Organisateur a le droit de disqualifier tout participant qui ne respecte pas les règles de la campagne promotionnelle ou lorsqu'il existe des preuves d'inconduite ou de sabotage de quelque nature que ce soit dans la campagne promotionnelle. En outre, les participants s'engagent à mettre à la disposition de l'Organisateur toutes les informations de contact pertinentes (nom, prénom, adresse électronique, adresse et numéro de portable).

SECTION 10. DIFFÉRENDS

Tout litige entre l'Organisateur et les Participants de cette Campagne sera résolu à l'amiable ou, si cela n'est pas possible, les litiges seront résolus par les tribunaux compétents en Italie. Toute réclamation concernant la campagne peut être envoyée à l'adresse suivante: MYOONI S.R.L. Semplificata, Italie, Ricengo, Province de Cremona, Via Aldo Moro, 11, CAP 26010, dans les 5 (cinq) jours de la fin de la campagne. Après cette date, l'organisateur ne considérera aucun appel.

Ricengo CR, Italie, 10 novembre 2017